

savoir en outre si les recommandations du ministre et de son groupe d'étude seront mises au rancart? Pourquoi instituer un groupe d'étude dirigé par un ministre, si nous feignons d'ignorer ses recommandations? Le gouvernement cherche à se faire attribuer le mérite d'avoir pris des mesures au sujet du logement, lorsqu'en réalité la crise du logement a été suscitée par l'inflation créée par le gouvernement.

Les Canadiens doivent supporter le fardeau fiscal probablement le plus lourd dans le monde occidental, alors que le gouvernement, par ses politiques inflationnistes provoquées artificiellement, annule la prospérité que les Canadiens ont acquise. La hausse de l'impôt sur le revenu de 10 p. 100, il y a 2 ans, suivie de la hausse de 3 p. 100, il y a un an, et celle de 2 p. 100 pour la sécurité sociale, sans parler de cette malencontreuse hausse des droits successoraux et de cette taxe ruineuse sur les matériaux de construction et les habitations, ont contribué, selon moi, à détruire la prospérité de notre pays. Les membres du gouvernement devraient se concerter et supprimer cette taxe sur les habitations, afin de donner une chance au Canadien moyen. Au fond, le ministre des Finances rejette purement et simplement les recommandations du groupe d'étude dirigé par le ministre des Transports.

En l'occurrence, monsieur l'Orateur, c'est un ministre qui répudie publiquement les conseils d'un autre. Bien sûr, je dirais que ces conseils n'étaient pas opportuns. Le ministre des Transports n'avait pas à diriger un groupe d'étude. Pourtant, vu la prédilection et la confiance qu'il a pour les relations publiques, on peut imaginer comment il s'est retrouvé dans cette affaire. La situation est celle-ci: le ministre des Finances a publiquement répudié et rejeté ses conseils.

M. Bell: Honte!

M. Carter: On ne veut plus de lui, pas plus que de ses conseils. Il est dans la situation d'un ministre dont les recommandations et la politique se heurtent à la désapprobation du cabinet. A mon avis et, j'en suis sûr, de l'avis de nombreux Canadiens, il ne lui reste qu'une chose à faire: démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Carter: Le ministre des Transports a dirigé un groupe d'étude sur l'habitation, qui a coûté cher au contribuable canadien. Selon lui, afin de procurer des logements convenables au Canadien moyen, il faut abolir la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Si le ministre des Finances et

[M. Carter.]

d'autres de ses collègues du cabinet refusent de donner suite à cette recommandation, le ministre des Transports n'a plus alors qu'à démissionner honorablement du cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Carter: D'après moi, à moins que le gouvernement ne mette en œuvre les recommandations du ministre et du groupe d'étude qu'il a dirigé, le ministre n'a pas le choix.

Un communiqué publié récemment par les agents d'immeubles d'Ottawa indiquait que le prix des maisons, dans la région, avait augmenté de 34 p. 100 depuis 1965. Or, le gouvernement libéral est au pouvoir depuis 1965. A Saint-Jean, que j'ai l'honneur de représenter, nous avons plusieurs centres d'habitation sociale, mais certains ne donnent de bons résultats. La construction des derniers logements de ce genre à Saint-Jean a coûté aux trois ordres du gouvernement réunis—le conc'est que le gouvernement intervienne, ou le gouvernement fédéral—plus de \$20,000 par unité. D'après moi, si la seule façon de réduire le prix des maisons et de procurer des logements convenables aux petits salariés, c'est que le gouvernement intervienne, et bien alors qu'il construise donc des maisons que le Canadien ordinaire et moyen puisse habiter sans le risque d'un stigmate social. Il faut construire des maisons à des prix accessibles au Canadien moyen.

Certes, le moment où les dépenses du gouvernement augmentent de plus en plus—et elles augmentent de près de 10 p. 100 dans les dernières prévisions budgétaires—n'est pas le moment pour personne de continuer à exploiter nos jeunes en quête d'une maison. Puis-je ajouter quelques mots pour terminer, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a apporté un peu de chaleur; je vais essayer de jeter un peu de lumière sur la question. Qui n'approuverait, en principe, les réductions d'impôts lorsque cela est possible? Le ministre des Finances (M. Benson) a lui-même indiqué qu'il aimerait pouvoir les proposer. Toutefois, il a souligné le fait indiscutable qu'il faut voir les choses en face et que si des allègements fiscaux importants étaient accordés en ce moment, le public devrait payer le même montant en impôts dans un autre secteur ou se passer d'un service ou d'un avantage qu'il attend du gouvernement.